



ASIGOS

PREAVIS N° 1 – 2024

Rapport de gestion du Comité de direction (Codir) pour l'année 2023

Au Conseil intercommunal
de l'ASIGOS

Jouxkens-Mézery, le 22 février 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Si les derniers rapports de gestion avaient été largement influencés par la situation sanitaire des années 2020 et 2021 et par une lente reprise en 2022, l'année 2023 peut s'ouvrir sur des notes très positives avec une vraie volonté de faire avancer de nombreux projets de constructions et de rénovations pour les bâtiments scolaires et un remaniement au sein de l'exécutif de l'ASIGOS.

Premièrement au premier janvier 2023, Mme Jennifer Dagon, Municipale des écoles, enfance & jeunesse, sociétés locales de Romanel-sur-Lausanne, a rejoint le comité directeur de l'Asigos et début mars, Mme Rebecca Joly est revenue de son congé maternité.

Deuxièmement suite au souhait de Mme Carnevale de prendre sa retraite en 2023, le Codir a engagé Mme Nathalie Prior à 60% qui a pris ses fonctions le 22 mars 2023 en tant qu'assistante administrative pour l'ASIGOS, fonctions qui comprennent les tâches scolaires communales. Elle fait ainsi le lien entre les établissements scolaires primaires et secondaires et la commune.

Ainsi le comité de direction est composé de Mme Rebecca Joly (présidente), Mme Nathalie Schöni (vice-présidente) et de Mme Jennifer Dagon.

Les directeurs des écoles primaires et secondaires, M. Sylvain Corday et M. Jean-François Armand sont systématiquement invités aux séances du Codir et y sont régulièrement présents ce qui assure une bonne coordination directe avec les écoles.

C'est au final une équipe renouvelée qui a appris à travailler ensemble et de manière beaucoup plus régulière du fait que les membres du CoDir de l'ASIGOS se réunissent désormais tous les 15 jours. Ceci permet de poser les

bases pour résoudre les actuels et prochains défis et d'échanger de manière plus réactive sur la vie de notre association.

L'année 2023 a été une année d'intégration et de construction pour les établissements primaires de Prilly, Jouxten-Mézery et Romanel-sur-Lausanne. En effet, l'intégration des bâtiments primaires a nécessité des ajustements dans la réorganisation des tâches entre tous les acteurs et la construction du nouveau pavillon temporaire scolaire de Romanel-sur-Lausanne a nécessité d'importantes ressources entre les différents acteurs, tels que les membres du CoDir, les architectes, la bourse de Prilly et toutes les personnes ayant travaillé sur ce projet. Par conséquent nous remercions chaleureusement tous les collaborateurs et collaboratrices pour la réalisation de ce magnifique pavillon scolaire.

L'année 2023 reste toujours tendue avec la situation géopolitique, ainsi l'école accueille encore et toujours des enfants fuyant la guerre avec leur famille. Le système scolaire se devant de donner une scolarisation à tous les enfants, l'intégration a continué à se dérouler du mieux possible.

De plus, la crise énergétique a impliqué des ressources importantes et des frais imprévus, notamment pour anticiper les effets de potentiels délestages sur les infrastructures scolaires.

Le CoDir s'est particulièrement investi pour régulariser les bâtiments scolaires d'un point de vue juridique afin que ceux-ci appartiennent dorénavant à l'ASIGOS et également sur les nouveaux statuts de l'ASIGOS pour notamment augmenter le plafond de l'endettement en vue des nouvelles constructions scolaires à venir.

De nombreux projets sont en cours d'études aussi bien dans les rénovations que dans les constructions des bâtiments scolaires. Ainsi nous sentons une réelle volonté de toutes et tous de collaborer en bonne intelligence et d'aller de l'avant afin d'offrir, dans le futur, des conditions agréables à tous les écoliers et écolières de Prilly, Jouxten-Mézery et Romanel-sur-Lausanne. Cette volonté est saluée également par les directeurs des écoles.

Programme de législature

Début février 2023, le comité de direction de l'Asigos a élaboré un programme de législature visant à clarifier les besoins et intérêts unifiés des communes de Jouxten-Mézery, Prilly et Romanel-sur-Lausanne dans le domaine scolaire et constitue de ce fait un plan de développement stratégique commun aux trois communes et leur aire de recrutement pour les années de législature 2021 à 2026. Ce programme a été présenté au Conseil intercommunal lors de la séance de juin 2023.

A la fin de l'année 2023, le CoDir peut être très satisfait de l'avancée du programme, car de nombreux sujets ont déjà été réalisés et d'autres sont bien avancés. Le règlement des transports et le règlement des bâtiments seront notamment établis en 2024.

Modifications des statuts de l'Asigos et projets futurs

Malgré la très récente modification des statuts, le CoDir a remis l'ouvrage sur le métier pour adapter les statuts de l'Asigos en fonction de l'évolution de l'association et notamment pour augmenter le plafond d'endettement au vu de la nécessité de construire de nouveaux collèges et rénover le parc existant. Le Codir voulait également profiter de cette occasion pour clarifier et régulariser la situation des bâtiments scolaires en ancrant clairement dans les statuts que la propriété des bâtiments scolaires est transférée à l'Asigos en termes juridiques, comme elle l'est pour la valeur comptable. Enfin le nombre de membres du CoDir passera de 3 à 6 membres, avec 2 membres par communes. Ces réflexions sur la gouvernance et la mise en œuvre de cette modification des statuts a été un long processus qui a occupé le Codir tout au long de l'année 2023. Ainsi, les contours de cette révision ont été esquissés lors d'une journée au vert en février 2023 pour aboutir à un dépôt du préavis intercommunal en automne seulement. Les nombreuses procédures de consultations en sont une des causes. Au final, le Conseil intercommunal a validé les nouveaux statuts lors de sa séance de novembre 2023, les votes des trois Conseils communaux sont prévus d'ici le printemps 2024.

En plus de la révision des statuts, le Codir a entrepris de planifier les travaux de constructions et de rénovations des écoles dans le périmètre de l'association pour les dix prochaines années. Basée sur la planification

démographique et les estimations du canton, le Codir a pour objectif de construire 57 classes en moins de 10 ans. Cet objectif ambitieux ne doit pas induire une précipitation dans les mesures à prendre. Ainsi, la planification de la rénovation et de la construction scolaire a été faite en ayant pour objectif une allocation optimale des ressources. Cette planification a été présentée au Conseil intercommunal en juin 2023 et une présentation similaire est prévue pour les trois conseils communaux d'ici le printemps 2024.

Construction d'un pavillon temporaire de qualité construit en un temps record !

Au début de l'année 2023, le Codir était informé que la solution initialement prévue pour l'accueil annoncé d'une classe supplémentaire à Romanel-sur-Lausanne n'était finalement pas possible. En effet, la structure du premier pavillon provisoire ne permettait pas de supporter un étage supplémentaire. Ainsi, le Codir a dû trouver une solution de remplacement en urgence et la conception du pavillon provisoire de Prazqueron s'est enclenchée.

Ce préavis a été préparé dans un temps record. Le Conseil intercommunal a approuvé les crédits en avril 2023 pour une ouverture en août 2023. Le pavillon a ainsi été conçu en trois mois et réalisé en deux par le bureau d'architectes Emixi à Lausanne. Sa réalisation est le fruit d'une excellente coordination et motivation de tous les corps de métier.

Bien que temporaire, la volonté a été de privilégier des espaces pédagogiques de qualités et confortables. En plus d'un aspect très esthétique, il présente de nombreux avantages. L'ensemble des éléments sont conçus en préfabrication bois, certifié d'origine suisse. Il est très lumineux, équipé de stores et de rideaux pour se protéger de la chaleur et du soleil, et ses qualités phoniques sont excellentes (le bois est un bon isolant acoustique). Le pavillon est pensé de manière à être démontable pour être facilement déplacé. Il est multifonctionnel et accueille les élèves de 1 à 4P dans 3 salles de classes alors que la 4^{ème} salle fait actuellement office de salle des maîtres et de déchargement pour les enfants à besoins particuliers.

La procédure d'octroi du permis de construire a été quelque peu houleuse avec notamment de nombreuses oppositions venant de citoyens et citoyennes qui craignaient de voir disparaître une partie de l'espace de détente de Prazqueron. Les oppositions ont été levées et le permis délivré par la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne. Quelques opposants ont fait recours auprès de la Cour de droit administratif et public en demandant un effet suspensif à leur requête. Cette demande a été rejetée par la Cour ce qui a permis de terminer la construction dans les temps.

Transfert des bâtiments

Afin d'assurer une gouvernance claire et stable pour l'Asigos, le Codir a désiré définir de manière claire le régime de propriété des bâtiments. Pour cela il a proposé une solution simple : le transfert de propriété avec constitution de droits distincts et permanents sur les terrains communaux. Cela était une des modifications importantes des statuts et s'est accompagné d'un préavis d'achat des immeubles auprès du Conseil intercommunal et d'un préavis de vente auprès des trois Conseils communaux.

Les décisions sur la valorisation des bâtiments et le calcul de cette valeur a pas mal occupé le Codir lors de l'année 2023. Un consensus s'est dessiné autour de la solution trouvée soit une valeur comptable linéaire qui traite équitablement toutes les communes quelques soient les amortissements choisis lors du préavis. Le préavis a été accepté par le Conseil intercommunal en novembre 2023 et dans la foulée par les Conseils communaux de Prilly et Jouxpens-Mézery. Pour des raisons organisationnelles, le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne n'a pas pu se prononcer en 2023 mais le fera en 2024.

Site internet

Le CoDir avait la ferme volonté de mettre en place un site internet pour offrir une bonne visibilité de notre association intercommunale. La création d'un site internet est une étape essentielle pour toute organisation souhaitant se développer et être présente sur le web. C'est un moyen moderne et efficace de communiquer sur les prestations offertes et ainsi partager les informations de l'Asigos.

La conception du site internet a nécessité un grand investissement de la part des membres du CoDir afin de trouver le design attractif et moderne du logo qui correspond à l'image de l'association. Il est important de choisir des couleurs, des polices et des images qui véhiculent le bon message et qui captent l'attention des utilisateurs.

La partie technique de la création du site internet a été de créer une structure solide et intuitive qui permettra aux utilisateurs de naviguer facilement sur le site et de trouver rapidement les informations dont ils ont besoin. Enfin, la création du site internet ne s'arrêtera pas à sa mise en ligne. Il sera important de le maintenir régulièrement en mettant à jour les contenus, et en vérifiant les liens.

En conclusion, la création du site internet est un processus complexe qui a demandé du temps, des compétences techniques et une bonne compréhension de l'organisation, raison pour laquelle ce processus, débuté en 2023, ne sera terminé qu'en 2024.

Conseil intercommunal

Un postulat a été renvoyé au Codir lors de la séance du Conseil intercommunal du 29 novembre 2023 :

Postulat pour l'accessibilité aux collèges de Prilly pour les enfants en situation de handicap.

Une réponse sera donnée ultérieurement, mais le Codir confirme que pour toutes nouvelles constructions, la réflexion concernant les accès pour les personnes à mobilité réduite est de toute façon prise en compte.

Conformément au règlement du Conseil intercommunal, le CODIR a un an pour présenter une réponse à ce postulat.

Entretien et études

De nombreux projets pour la construction des bâtiments scolaires (école à Corminjoz, école à Romanel-sur-Lausanne) ainsi que des projets pour agrandir les bâtiments scolaires existants ont été au cœur des préoccupations en 2023.

L'augmentation de la population prévue à l'horizon 2032 ainsi que les prévisions scolaires et besoins présentés par la DEF-DGEO pour les trois communes faisant partie de l'ASIGOS (Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxten-Mézery) impliquent un besoin d'augmentation du nombre de salles de classes et de sport dans les infrastructures scolaires. Des nouveaux sites scolaires sont à planifier et certains sites scolaires existants seront à agrandir. Les installations sportives scolaires devront être adaptées en conséquence. A cela s'ajoute la nécessité d'un vrai tournant énergétique en rénovant l'existant et les interventions d'urgence pour des problèmes de plus en plus fréquents dus à la vétusté globale du parc.

Afin d'avoir une vision globale de la capacité des sites scolaires pour accueillir cette augmentation des salles de classes et infrastructures sportives, plusieurs études de faisabilité ont été lancées et réalisées entre 2022 et 2023.

Les collèges ont subi principalement des travaux courants tels que les entretiens périodiques des installations techniques, de nombreuses réparations, des rénovations, le rafraîchissement des peintures et pour certains d'entre eux la pose de nouveaux vitrages. Une faiblesse de structure sur une poutre a été détectée fin 2021 au Collège de l'Union. Un mandat a immédiatement été lancé par le service technique prilléran afin d'évaluer l'étendue des dégâts et de prendre des mesures adéquates. Le rapport de l'ingénieur en génie civil a été rendu et les mesures préconisées ont été prises. La situation est aujourd'hui sous contrôle.

Les études entreprises entre 2022 et 2023 dont notamment une étude de faisabilité ont permis de réaliser un préavis pour l'obtention des crédits nécessaires à la réalisation d'un avant-projet pour l'assainissement et l'agrandissement du Collège de Mont-Goulin.

Le site de l'Union a aussi fait l'objet d'une étude de faisabilité pour définir sa capacité à accueillir le nouveau programme scolaire et sportif nécessaire selon les prévisions scolaires : 11 salles de classes supplémentaires avec adaptation des salles spéciales et installations sportives.

Enfin, le Codir a mandaté un bureau pour préparer une étude de faisabilité pour le remplacement des pavillons provisoires de Jouxpens-Mézery. Plusieurs options sont sur la table pour la localisation de ces classes ainsi que la construction des salles spéciales et des salles de dégagement manquant à Jouxpens-Mézery. Cette procédure se fait d'entente avec la Commune pour assurer une bonne acceptabilité du futur projet dans le centre du village.

Préavis 07-2022

Pour la Pavillon scolaire de Sous-Mont, conformément au préavis voté en 2022, des travaux urgents de rénovation des façades ont été entrepris. La réalisation de ces travaux ainsi que la rénovation énergétique ont été réalisées en été 2023, durant la période de vacances scolaires suite à l'acceptation par le Conseil intercommunal du préavis. Le chantier s'est déroulé sans encombre et s'est terminé à satisfaction, moyennant encore quelques travaux de finition. Le préavis sera bouclé en 2024.

Préavis 04-2023

L'avant-projet de rénovation du Grand-Pré a permis de définir un concept d'intervention respectueux du bâtiment avec toutes les améliorations nécessaires pour une mise aux normes complètes. Suite à l'acceptation du préavis par le Conseil intercommunal, un appel d'offre public a été réalisé pour le mandat d'architecte pour la suite du projet ainsi qu'un appel d'offre sur invitation pour l'ingénieur civil, selon les règles des marchés publics. Les autres mandataires ont été adjugés de gré à gré et la phase projet débute en janvier 2024 pour un début de chantier souhaité en été 2025.

ANF

Cette année, les classes de 3 et 4P ont été équipées lors des vacances scolaires d'été. Au début 2023, six ANF avaient été posés au collège de l'Union en remplacement des affichages existant en fin de vie. Cette pose avait pu faire office d'expérience pilote pour assurer une pose optimale des futurs ANF dans les bâtiments.

Vie scolaire

Etablissement primaire et secondaire de Prilly - <http://www.ecole-prilly-eps.ch/> et établissement primaire : <https://www.ep-prilly-romanel-jouxpens.ch/>

Rentrée scolaire

EPS : 51 classes ouvertes en août, dont 18 au collège du Grand-Pré, ont permis d'accueillir les 849 élèves de l'établissement primaire et secondaire (860 en 2022).

EP : 57 classes ouvertes en août ont permis d'accueillir les 1049 élèves de l'établissement primaire dans les 3 communes de Prilly, Jouxpens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne.

Secrétariat

Le secrétariat est toujours composé de quatre collaboratrices pour un total de 2 ETP. Pour compenser les 0,2 ETP qui ont disparu suite à la résiliation de la convention avec le canton le 31 décembre 2022, Mme Prior a été accueillie au secrétariat scolaire. Elle effectue les tâches appartenant aux communes, selon la répartition ETACOM, qui sont en lien avec l'établissement scolaire. En collaboration avec les services communaux de la Ville de Prilly, un poste de travail a été aménagé dans le secrétariat pour qu'elle puisse y travailler durant deux demi-journées par semaine. Cette solution est idéale pour la collaboration et l'efficacité.

Locaux, infrastructures

Les bâtiments du collège de l'Union sont occupés au maximum de leur capacité. Il ne pourrait pas y avoir de classe supplémentaire. Heureusement, une volée à faible effectif arrivera en 9^{ème} en 2024. Cela détendra momentanément la pression sur les locaux et les espaces communs. Le bâtiment du Grand-Pré, dans sa configuration actuelle permettra d'accueillir une classe supplémentaire en 2024, prévue pour la future volée de 7^{ème}. La préparation des travaux de rénovation du collège du Grand-Pré se précise et les utilisateurs se réjouissent de voir leur collège remis à neuf prochainement. La collaboration avec le service « domaines et bâtiments » se déroule très bien.

Les locaux sportifs (terrain de sport de la Fleur de Lys, piscine de Fontadel, salles de sport ou aula) et la colonie de Plan-Sépey nous permettent de proposer une offre pédagogique et sociale de qualité. Les élèves peuvent continuer à pratiquer le patinage à l'Arena, même si les réservations deviennent plus difficiles à obtenir. Un groupe de sport facultatif de plongeon utilise les infrastructures de la nouvelle piscine. La collaboration avec l'Arena est bonne. Les classes participent également à des activités d'initiation à l'escrime et au tennis de table.

Pédagogie

Les projets cantonaux sont toujours en cours d'élaboration : le concept cantonal de prise en charge des besoins des élèves dans une école à visée inclusive, appelé « Concept 360 » et l'éducation numérique. La première version du concept 360° de l'EPS Prilly a finalement été présentée à la DGEO fin 2023. Les pratiques pédagogiques, habitudes et méthodes sont encouragées pour respecter les valeurs d'inclusion. La direction a annoncé au corps enseignant une ligne de conduite et des intentions pour les trois prochaines années afin de donner une orientation et renforcer les pratiques de pédagogie universelle. Une journée pédagogique sur ce thème a été organisée en octobre. Une autre sur le thème de la santé au travail avait eu lieu en mars 2023. Un climat d'établissement serein reste une des priorités du conseil de direction. Nous organisons régulièrement des préventions concernant les thèmes de la lutte contre la discrimination, le harcèlement en milieu scolaire, les addictions et l'utilisation des écrans.

- Classes régionales :

L'établissement accueille toujours deux classes régionales « RAC1 ». Elles permettent à 34 élèves (en provenance principalement de Prilly, Crissier, Ecublens, Bussigny et Lausanne) de poursuivre leur parcours dans une 12^e année et d'obtenir un certificat VG, niveaux FRA2-MAT2-ALL2. La présence de trois classes d'accueil permet l'intégration scolaire d'élèves allophones. La classe régionale OES 9-11 pour les élèves en grande difficulté reste à Prilly et fonctionne toujours bien.

- Sport-Art études (SAE)

Une antenne du dispositif cantonal SAE en football est active dans notre établissement. Les élèves, sélectionnés par l'association vaudoise de football (ACVF) font partie des équipes vaudoises et suisses de leur catégorie d'âge. Ils étaient 17 à Prilly en 2023. Ils sont intégrés dans des classes ordinaires mais bénéficient d'horaires particuliers, de soutien scolaire et de plages d'entraînement spécifique. Ils suivent également un programme de développement personnel en lien avec la gestion mentale, la prévention des blessures et l'alimentation. Notre école a mis en place une structure complète, de qualité, en partenariat avec la commune, la DGEO et l'ACVF. Nous avons obtenu le label « Partner school » de Swiss Olympics qui est attribué aux lieux de formation suisses favorisant le développement du sport d'élite pour les jeunes de notre pays. Une plaque a été posée dans le hall du collège de l'Union. Nous espérons développer notre structure en accueillant à l'avenir des plongeuses et des plongeurs qui pourraient s'entraîner à Malley.

- Camp, courses, sorties

Ces éléments ont une place importante dans le parcours scolaire pour permettre aux élèves de découvrir et pratiquer des activités sportives ou culturelles. Un programme de base de camps, de sorties et d'animation pour chaque volée est mis en place par la direction et la responsable. Il est ensuite enrichi par des sorties organisées directement par les enseignantes et les enseignants de la classe. Ces activités sont gratuites pour les parents, à part une participation maximum de fr.16.- par jour de camp.

Conclusion

Les défis concernant l'inclusion des élèves à besoins particuliers, les enjeux de la préparation à la vie professionnelle et l'éducation aux technologies numériques complètent ceux, toujours permanents, de la conduite des volées d'élèves et de leurs classes, de la prévention et de la collaboration avec les différents partenaires. Ils renforcent la volonté de travailler en équipe unie au service des élèves et de leurs familles. Cette excellente collaboration entre les enseignant-e-s, le secrétariat, la conciergerie, le service de santé et celui du parascolaire a permis de maintenir la qualité de l'offre aux élèves. Les liens entre les familles, les enseignant-e-s et le groupe santé sont essentiels. Les différents cadres doivent être clairement définis et sécurisants pour développer des connaissances et des compétences.

Les infrastructures, l'engagement financier et les relations avec les communes de l'ASIGOS nous permettent toujours de travailler dans d'excellentes conditions et ils en sont reconnaissant.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissements s'est réuni en plénière les 26 janvier, 24 mai et 14 septembre 2023 et les délégués de classes ont été rencontrés le 18 janvier. La plénière de janvier était centrée sur les retours de l'assemblée de parents de novembre 2022 qui portaient essentiellement sur les horaires scolaires des 7-8P et sur la sécurité sur le chemin de l'école. Un groupe de travail s'est constitué au sujet des horaires. Des échanges ont eu lieu avec le service Jeunesse de Prilly et le directeur de l'EPS, et un sondage est en cours d'élaboration. Un courrier a été adressé à l'ASIGOS pour faire remonter le souci de la sécurité sur le chemin de l'école.

L'intervention d'une consultante, lors de la séance de mai, a permis de créer des liens de confiance entre les membres, de discuter des horaires et de la représentativité des parents dans les 3 communes. La séance de septembre a été l'occasion pour la présidente du Codir de l'Asigos de présenter la planification des futures constructions, telle qu'elle a été présentée au Conseil intercommunal de juin 2023.

Une deuxième assemblée de parents a été organisée le 14 novembre par le quart-parents à Romanel-sur-Lausanne. Elle a rencontré un bon succès, avec une trentaine de participants, provenant essentiellement de Romanel-sur-Lausanne.

Finalement, le nouveau règlement du conseil des établissements a été validé par le DEF en octobre 2023. Pour compléter les 24 membres (4 quarts de 6 membres chacun), un membre des autorités politiques et un membre de la société civile doivent encore être désignés.

Conclusions

L'année 2023 a été intense pour l'Asigos dans cette législature avec de nombreux travaux de réfections, rénovations et construction des bâtiments scolaires qui ont été initiés. Les préavis se sont enchaînés à un rythme incroyablement soutenu. L'intégration de tous les bâtiments scolaires dans l'association ainsi que la prise en main de tous les enjeux sur lesdits bâtiments par le CoDir devra être validé par le Conseil communal des 3 communes au printemps 2024.

Le Codir est conscient des enjeux de taille auxquels est confrontée l'association, mais a la preuve que le fait d'avoir regroupé les établissements primaires et secondaires sur les trois communes dans l'Asigos fait tout son sens. Les réunions du CoDir et du Conseil intercommunal plus fréquentes permettent de prendre des décisions plus rapidement. Le CoDir continuera à y mettre toute son énergie dans les futurs nombreux projets.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués du Conseil intercommunal, d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGOS

- vu le préavis No 1 - 2024 adopté par le Comité de direction le 22 février 2024 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- **d'adopter le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2023.**

Au nom du Comité de direction

La présidente


Rebecca Joly

La secrétaire


Nathalie Prior



ASIGOS